

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 7 juin 2022

Délibération
n°99-2022
Point 4.14.11

Point 4.14.11 de l'ordre du jour

Création de parcours spécifiques au sein du DU Relier en lien avec la situation ukrainienne (IIEF)

EXPOSE DES MOTIFS :

Au regard du contexte géopolitique européen actuel, il est nécessaire de répondre aux besoins de l'immigration urgente de la population ukrainienne et de toute population accueillie en France, assimilée au conflit russo-ukrainien.

Les principaux objectifs de la formation sont de permettre aux étudiants en situation d'exil de l'est du continent Européen d'acquérir un niveau « intermédiaire » ou « autonome » en langue française, d'après l'échelle de niveaux du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL paru en 2001). En effet, l'atteinte des niveaux « intermédiaire » ou « autonome » est nécessaire à l'admissibilité en formations LMD (à partir du niveau B2), dans le domaine académique français.

Ainsi est mis en place un enseignement de FLE, proposant des activités de réception, de production, de médiation et d'interaction tant à l'oral qu'à l'écrit, selon les 6 niveaux du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECRL) :

niveaux débutants : A1 / A2 ; niveaux B1 / B2 ; niveaux avancés : C1/C2.

Le DU RELIER, constitue une offre de formation de qualité permettant aux étudiants en situation d'exil d'intégrer dans de bonnes conditions linguistiques, culturelles et académiques la filière universitaire de leur choix.

Ce DU trouve spécifiquement sa raison d'être en l'intégration aux formations universitaires de type LMD, en proposant aux étudiants un niveau en langue française (niveau B2 acquis) et de compétences culturelles et académiques suffisant à la réussite universitaire. Il se caractérise par un accompagnement personnalisé de l'ensemble de la communauté universitaire (étudiants, association,...).

Les étudiants en exil s'inscrivant dans les cours de langue universitaires, ne peuvent recevoir les aides du CROUS car leur inscription n'est pas en LMD, situation qui a un impact direct sur leur apprentissage, souvent ralenti par de nombreux problèmes financiers, d'hébergement. Faire reconnaître les DU Passerelle « A1 », « A2 », « B1 », « B2 », « C1 » par le Ministère comme Diplômes donnant droit aux bourses permettrait à ces étudiants une intégration linguistique et socioculturelle plus rapide, avec une formation de qualité facilitant la poursuite d'études en LMD.

Le 5 avril 2022, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé ces dispositions, par 21 voix pour.

Délibération :

Le Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg la création de parcours spécifiques au sein du DU Relier en lien avec la situation ukrainienne (IEF).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	31
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	4
Ne participe pas au vote	0

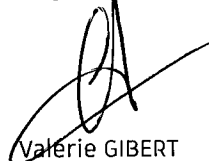
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 4 juillet 2022

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT



I. Intitulé : Diplômes d'université RELIER (Retour aux études par la langue et l'intégration des étudiants réfugiés)

S'agit-il : d'une création OU d'une modification/renouvellement de DU

Création de 5 parcours dispensés au semestre – sessions dédiées à l'accueil du public ukrainien :

- **A1**
- **A2**
- **B1**
- **B2**
- **C1**

II. Exposé des motifs de la création

Au regard du contexte géopolitique européen actuel, il est nécessaire de répondre aux besoins de l'immigration urgente de la population ukrainienne et de toute population accueillie en France, assimilée au conflit russo-ukrainien.

Les principaux objectifs de la formation sont de permettre aux étudiants en situation d'exil de l'est du continent Européen d'acquérir un niveau « intermédiaire » ou « autonome » en langue française, d'après l'échelle de niveaux du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL paru en 2001). En effet, l'atteinte des niveaux « intermédiaire » ou « autonome » est nécessaire à l'admissibilité en formations LMD (à partir du niveau B2), dans le domaine académique français.

Ainsi est mis en place un enseignement de FLE, proposant des activités de réception, de production, de médiation et d'interaction tant à l'oral qu'à l'écrit, selon les 6 niveaux du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECRL) :
niveaux débutants : A1 / A2 ; niveaux B1 / B2 ; niveaux avancés : C1/C2.

Le DU RELIER, constitue une offre de formation de qualité permettant aux étudiants en situation d'exil d'intégrer dans de bonnes conditions linguistiques, culturelles et académiques la filière universitaire de leur choix.

Ce DU trouve spécifiquement sa raison d'être en l'intégration aux formations universitaires de type LMD, en proposant aux étudiants un niveau en langue française (niveau B2 acquis) et de compétences culturelles et académiques suffisant à la réussite universitaire. Il se caractérise par un accompagnement personnalisé de l'ensemble de la communauté universitaire (étudiants, association,...).

Les étudiants en exil s'inscrivant dans les cours de langue universitaires, ne peuvent recevoir les aides du CROUS car leur inscription n'est pas en LMD, situation qui a un impact direct sur leur apprentissage, souvent ralenti par de nombreux problèmes financiers, d'hébergement. Faire reconnaître les DU Passerelle « A1 », « A2 », « B1 », « B2 », « C1 » par le Ministère comme Diplômes donnant droit aux bourses permettrait à ces étudiants une intégration linguistique et socioculturelle plus rapide, avec une formation de qualité facilitant la poursuite d'études en LMD.

III. Composante de rattachement : Institut international d'études françaises (IIEF) service commun en autofinancement.

A. Composantes ou services associées :

Maison universitaire internationale (MUI), Espace Avenir, les composantes de l'université (accueil des étudiants dans le cadre de séances d'immersion en contexte académique), la Direction des études et de la scolarité,

IV. Responsable de la formation pour l'Université de Strasbourg

Prénom, Nom Liliane KOECHER

Grade PRCE

Téléphone 03 68 85 60 56

Email koecher@unistra.fr

V. Conditions d'admission et public concerné

A. Mode de recrutement / sélection

Un premier entretien est réalisé par un chargé d'accueil de la MUI qui reçoit chaque candidat et recueille sa candidature. Les dossiers éligibles au DU sont présélectionnés : détention du baccalauréat ou équivalent, ou d'un autre diplôme de l'enseignement supérieur. Cet entretien permet d'appréhender le candidat, de vérifier ses diplômes et tous documents relatifs à son cursus académique et professionnel. Les candidats non éligibles sont réorientés vers des structures plus adéquates d'apprentissage du français.

Une 2ème phase d'entretien avec les candidats éligibles est organisée, le cas échéant avec un interprète, et 2 intervenants issus de services partenaires au projet. Cet entretien permet de reconstituer le parcours académique et professionnel du candidat, d'identifier ses compétences et ses souhaits, et de préciser son projet.

Pour déterminer le niveau de français initial, un test de placement obligatoire est organisé pour les dossiers retenus des personnes non titulaires d'un diplôme DELF ou DALF ou d'un centre ADCUEFE (Association des Directeurs des Centres d'Etudes Françaises universitaires).

Le comité de pilotage du dispositif d'accueil et d'intégration sélectionne ensuite les dossiers à la lumière des comptes rendus d'entretiens et en fonction du projet d'études et du projet professionnel. Il établit une liste des candidats admis à s'inscrire.

Ce comité est composé des personnes suivantes :

- De la vice-présidente formation et parcours de réussite ou un représentant
- la directrice et la responsable administrative de l'IEEF,
- la coordinatrice de la MUI et la chargée d'accueil des étudiants en exil,
- le directeur d'Espace Avenir et de l'un de ses conseillers d'orientation,
- une assistante sociale du CROUS.

IMPORTANT : pour les sessions se tenant cette année 2021-2022, vu l'urgence des situations individuelles, l'admission sera prononcée par le comité au regard de la qualification des situations des candidats par la préfecture et les résultats relatifs au niveau de français initial.

B. Effectifs prévisionnels

Chaque parcours comptera un effectif maximum de 20 personnes. Le seuil d'ouverture d'un parcours est fixé à 10 étudiants, pouvant être atteint par mutualisation de plusieurs niveaux.

VI. Modalités d'évaluation des étudiants

Les MECC diffèrent selon le parcours, et donc le niveau de l'étudiant. Cinq déclinaisons sont présentées dans les pages suivantes, suivies d'une partie commune, identique à tous les niveaux. Toutes les épreuves relèvent du contrôle continu.

1. DU RELIER A1 – Niveau A1 du CECRL

Descripteur Niveau A1

Peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets. Peut se présenter ou présenter quelqu'un et poser à une personne des questions la concernant - par exemple, sur son lieu d'habitation, ses relations, ce qui lui appartient, etc. - et peut répondre au même type de questions. Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.

<p>Compréhension orale :</p> <p>Epreuve collective.</p> <p>Deux écoutes de 3 documents sonores authentiques ou non (audio ou vidéo enregistrés) ayant trait à des situations de la vie quotidienne.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 30 secondes à 1 minute avant, pour lire les questions • 30 secondes à 1 minute entre chaque écoute • 3 minutes à la fin de la dernière écoute pour compléter les réponses <p><i>Durée maximale des documents au total : 8 minutes</i></p>	30 minutes environ	1
<p>Production orale :</p> <p>Epreuve individuelle en deux parties.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Monologue suivi (4 minutes environ) : <p>Présentation brève de l'étudiant (famille, études, travail, loisirs). Il répondra aussi à une question posée par l'examineur (exemple : Parlez de vos prochaines vacances).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dialogue simulé (6 minutes environ) à partir d'un document* authentique ou non (brochure, horaires, plan...) l'examineur proposera une simulation de la vie courante dans laquelle l'étudiant devra s'exprimer comme dans la vie réelle. L'examineur sera l'interlocuteur. 	15 minutes de préparation et 15 minutes de passation	1
<p>Production écrite :</p> <p>Epreuve collective.</p> <p>Rédaction de deux brèves productions écrites :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décrire un événement ou des expériences personnelles (60 à 80 mots) <p>Ecrire pour inviter, s'excuser, féliciter, remercier, demander des informations (60 à 80 mots)</p>	45 minutes	1

3. DU RELIER B1 – Niveau B1 du CECRL

Épreuves de langue française	Durée	Coeff
<p>Compréhension et production orales :</p> <p>Compréhension orale</p> <p>Epreuve collective. Ecoute d'un document sonore authentique (audio : 3 min. environ ; vidéo 5 min. environ). Questionnaire : questions simples testant une compréhension globale, mais aussi une compréhension plus fine.</p> <p>Consignes de passation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux écoutes successives. • Pause de 2 minutes entre les deux passages. <p>L'étudiant disposera de 5 minutes pour prendre connaissance du questionnaire avant la première écoute et de 15 minutes après les 2 passages.</p> <p>Production orale :</p> <p>Epreuve individuelle.</p>	40 minutes maximum pour un enregistrement vidéo / 35 minutes maximum pour un enregistrement audio	1

<p>L'évaluation portera sur la capacité de l'étudiant à défendre un point de vue à partir d'un sujet simple. La grille d'évaluation devra prendre en compte la capacité de l'étudiant à décrire, à argumenter de façon simple et à répondre aux questions de l'examineur.</p> <p>Consignes de passation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'étudiant tirera un sujet au sort (exemple : Que pensez –vous de l'interdiction de fumer dans les lieux publics en France ?) • L'étudiant disposera de 15 minutes pour se préparer 	<p>Durée préparation : 15 minutes ; durée passation 15 minutes</p>	<p>1</p>
<p>Compréhension et production écrites :</p> <p>Epreuve collective. Support : un ou plusieurs documents d'une longueur de 500 mots environ. Les questions testent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La compréhension globale • Une compréhension plus fine <p>La compréhension de la grammaire de texte. Les questions n'exigent pas de reformulation, mais un simple repérage dans le texte.</p> <p>Production écrite libre :</p> <p>Epreuve collective. A partir d'une question ouverte liée à la thématique du texte de la compréhension écrite, l'étudiant sera amené à s'exprimer à l'écrit en rapportant des faits dans leurs relations d'antériorité, de simultanéité ou de postériorité, en décrivant des personnes, objets, états ou situations en donnant une appréciation, un jugement, une explication. 150-200 mots.</p>	<p>1 heure</p>	<p>1</p>

4. DU RELIER B2 – Niveau B2 du CECRL

Descripteur Niveau B2

Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comportant de tension ni pour l'un ni pour l'autre. Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.

Epreuves	Durée	Coeff
<p>Compréhension et production orales :</p> <p>Compréhension orale</p> <p>Epreuve collective en deux parties. Réponse à deux à questionnaires de compréhension portant sur deux documents enregistrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exposé, conférence, discours, documentaire, émission radio ou télévisée. Deux écoutes successives, pause de 3 minutes entre les deux passages. L'étudiant disposera de 3 minutes pour prendre connaissance du questionnaire avant la première écoute et de 10 minutes après les deux écoutes • Interview, bulletins d'information, etc. 1 seule écoute. L'étudiant dispose d'une minute 30 pour lire les questions avant l'écoute. A la 	<p>30 minutes</p>	<p>1</p>

<p>Epreuve individuelle en deux parties (exposé, entretien). L'évaluation portera sur la capacité de l'étudiant à présenter un exposé bâti à partir d'un corpus de textes et à expliciter et /ou défendre son point de vue selon les questions de l'examineur. Le sujet doit permettre à l'étudiant de construire une réflexion approfondie sur une question d'actualité ou de société (dossier composé d'articles et n'excédant pas 3 pages).</p>	<p>Durée préparation : 1 heure Durée passation : 20 minutes</p>	<p>1</p>
<p>Compréhension écrite et production écrites :</p> <p>Compréhension écrite</p> <p>Epreuve collective. Réponse à un questionnaire de compréhension portant sur un texte d'idées (littéraire ou journalistique), de 1000 à 1500 mots</p> <p>Production écrite :</p> <p>Epreuve collective.</p> <p>Essai argumenté de 450 à 500 mots sans dictionnaire</p>	<p>1 heure</p> <p>1h30</p>	<p>1</p> <p>1</p>

B. Partie commune aux cinq parcours des MECC.

Possibilité d'effectuer un stage avec une grille d'auto-évaluation ou bilan écrit.

Assiduité :

Un contrôle de l'assiduité est instauré. L'étudiant doit avoir un minimum de **50% de présence** au cours durant le semestre. En cas d'échec aux examens l'étudiant se verra refuser une réinscription à l'IEF.

Absences aux épreuves :

Le DU est en session unique, il n'y a pas de session de rattrapage. Toutefois une session complémentaire est mise en place si l'étudiant justifie son absence.

La présence aux épreuves avec et sans convocation est obligatoire. Sont considérées comme des pièces justificatives :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique, la convocation doit être déposée au moins trois jours avant le début des épreuves auprès du service de scolarité.
- une convocation d'épreuves au sein d'une composante ou institut de l'Université, la convocation doit être déposée au moins trois jours avant le début des épreuves auprès du service de scolarité.
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

En cas d'absence injustifiée à un contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par la note zéro.

En cas d'absence injustifiée à un contrôle terminal, l'étudiant est déclaré défaillant quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Compensation

- *au sein de l'UE* : la compensation s'opère à l'intérieur d'une UE et entre UE d'un même semestre.
- *au niveau de l'UE* : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles.

Note plancher à **05/20** aux épreuves terminales de langue française (UE1, UE2, UE3 et UE4). L'étudiant qui obtient une note inférieure à **05/20** est déclaré ajourné.

La composition du jury : la présidente du jury Liliane Koecher et des enseignants de langue française.

Conditions de réussite au diplôme

- Une UE est validée si l'étudiant obtient la note de 10/20 à cette UE.
- Le diplôme est validé si la moyenne des UE le composant, affectée de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.
- L'attribution d'une mention (assez-bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue. Des points de jury peuvent-être accordés pour l'attribution d'une mention.

VII. Équipe pédagogique

En application de l'article L613-2, al.2, la liste des enseignants intervenants dans les diplômes d'université doit être publiée sur le site internet de l'établissement.

A. Enseignants universitaires

Nom et grade des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs		Section CNU (le cas échéant)	Composante ou établissement (si établissement extérieur)	Nombre d'heures assurées (HETD)	Enseignements dispensés
Nom	Grade				
KOECHER Liliane	PRCE		IIEF	384	FLE
BAYARD Murielle	CDI assimilée PRCE		IIEF	384	FLE
CLEMENS Laure	CDI assimilée PRCE		IIEF	384	FLE
HARTHONG Aurélie	CDI assimilée PRCE		IIEF	384	FLE
HOFF Isabelle	CDI assimilée PRCE		IIEF	384	FLE
KOULMANN Alexandre	CDD assimilé PRCE		IIEF	384	FLE
LANGENBRONN Aurore	CDD assimilé PRCE		IIEF	384	FLE
MILLER-LOUMA Déborah	CDI assimilée PRCE		IIEF	384	FLE
MADELENI Edith	CDI assimilée PRCE		IIEF	384	FLE
METZ Valérie	CDI assimilée PRCE		IIEF	384	FLE
MEYER Sylvie	CDI assimilée PRCE		IIEF	384	FLE
PRALONG Emmanuelle	CDI assimilée PRCE		IIEF	384	FLE
SCHMITT Mandy	CDI assimilée PRCE		IIEF	384	FLE
STUMPERT Alain	CDI assimilé PRCE		IIEF	384	FLE
TRESCARTE Mady	CDI assimilée PRCE		IIEF	384	FLE
VASSEUR Noémie	CDI assimilée PRCE		IIEF	384	FLE
ARRIGONI Noémie	CDD assimilée PRCE		IIEF	384	FLE
DULINSKI Zuzanna	CDD assimilée PRCE		IIEF	384	FLE
FARACI Angelo	CDD assimilé PRCE		IIEF	384	FLE

VIII. Enseignements

A. Parcours A1

Intitulé de l'UE	Crédits	Coef.	Compétences attendues	Matières	CM	CI	TD	TP	TE	Total (HETD)
UE1A1 – Production orale		1	Apprendre à communiquer dans la vie quotidienne	Langue française				38		
UE2A1 – Compréhension orale		1	Apprendre à communiquer dans la vie quotidienne	Langue française				38		
UE3A1 – Production écrite		1	Décrire, raconter et s'informer	Langue française				38		
UE4A1 – Compréhension écrite		1	Décrire, raconter et s'informer	Langue française				38		

CM = cours magistraux
 CI = cours intégrés
 TD = travaux dirigés
 TP = travaux pratiques
 TE = travail étudiant hors cours, TD et TP

Total					152		
--------------	--	--	--	--	------------	--	--

B. Parcours A2

Intitulé de l'UE	Crédits	Coef.	Compétences attendues	Matières	CM	CI	TD	TP	TE	Total (HETD)
UE1A2 – Production orale		1	Apprendre à communiquer dans la vie quotidienne	Langue française				38		
UE2A2 – Compréhension orale		1	Apprendre à communiquer dans la vie quotidienne	Langue française				38		
UE3A2 – Production écrite		1	Décrire, raconter et s'informer	Langue française				38		
UE4A2 – Compréhension écrite		1	Décrire, raconter et s'informer	Langue française				38		
CM = cours magistraux CI = cours intégrés TD = travaux dirigés TP = travaux pratiques TE = travail étudiant hors cours, TD et TP					Total			152		

C. Parcours B1

Intitulé de l'UE	Crédits	Coef.	Compétences attendues	Matières	CM	CI	TD	TP	TE	Total (HETD)
UE1B1 - Production orale		1	Apprendre à communiquer dans des situations complexes	Langue française				38		
UE2B1 – Compréhension orale		1	Comprendre le discours oral sur les thèmes de la vie quotidienne	Langue française				38		
UE3B1 – Production écrite		1	Décrire, raconter, s'informer et débattre	Méthodologie				38		
UE4B1 – Compréhension écrite		1	Comprendre le discours écrit sur les thèmes de la vie quotidienne	Culture et société françaises				38		
CM = cours magistraux CI = cours intégrés TD = travaux dirigés TP = travaux pratiques TE = travail étudiant hors cours, TD et TP					Total			152		

D. Parcours B2

.Intitulé de l'UE	Crédits	Coef.	Compétences attendues	Matières	CM	CI	TD	TP	TE	Total (HETD)
UE1B2 – Production orale		1	Apprendre à communiquer dans des situations complexes	Langue française				38		
UE2B2 – Compréhension orale		1	Comprendre un discours complexe soutenu à l'oral	Langue française				38		
UE3B2 – Production écrite		1	Savoir structurer une expression écrite et orale	Langue française				38		
UE41B2 – Compréhension écrite		1	Comprendre un discours complexe soutenu à l'écrit	Langue française				38		
CM = cours magistraux CI = cours intégrés TD = travaux dirigés TP = travaux pratiques TE = travail étudiant hors cours, TD et TP				Total				152		

E. Parcours C1

Intitulé de l'UE	Crédits	Coef.	Compétences attendues	Matières	CM	CI	TD	TP	TE	Total (HETD)
UE1C1 – Production orale		1	Présenter sous forme d'exposé un point de vue sur un sujet défini	Langue française				38		
UE2C1 – Compréhension orale		1	Comprendre un discours oral argumenté sur divers thèmes et supports spécifiques	Langue française				38		
UE3C1 – Production écrite		1	Utiliser avec aisance les techniques du compte-rendu, de la synthèse et de l'essai	Langue française				38		
UE41C1 – Compréhension écrite		1	Comprendre un discours écrit argumenté sur divers thèmes et supports spécifiques	Langue française				38		
CM = cours magistraux CI = cours intégrés TD = travaux dirigés TP = travaux pratiques TE = travail étudiant hors cours, TD et TP				Total				152		

IX. Dispositifs de suivi de la formation

- **Évaluation des formations :** Oui (x) Non ()
- **Évaluation des enseignements :** Oui () Non (x)

Budget prévisionnel

A. Financement à coût constant : NON. Soutien du dispositif par l'Université de Strasbourg

B. Paramétrage des droits d'inscription

1. Droits de base du diplôme : EXONERATION DES ETUDIANTS UKRAINIENS RECONNUS COMME EN SITUATION DE PROTECTION TEMPORAIRE PAR UNE PREFECTURE

2. Droits spécifiques : /